



Recours pour non paiement de prêt immobilier par ex conjointe

Par **Thi86**, le **28/12/2024** à **00:05**

Bonjour,

Suite à une séparation, non mariés, notre maison achetée ensemble à nos deux noms est actuellement en vente (depuis 6 mois). Elle est vide nous sommes tous les deux en location . Mon ex amie ne veut plus rien payer, prêt, facture, assurance etc par vengeance. Ai je un droit supplémentaire sur cette maison puisque je suis le seul à tout payer ? Je veux baisser le prix de vente et travailler avec certaines agences et elle refuse tout le temps, (facile la maison ne lui coûte plus rien et elle ne s'occupe plus de rien, jardin, entretien etc.) Comment puis je faire , ça devient compliqué de mon côté sachant que je lui donne une pension en plus pour nos deux enfants, sans jugement .

Merci

Par **Marck.ESP**, le **28/12/2024** à **08:20**

Bonjour et bienvenue

En tant que co-proprétaires, vous êtes tous deux responsables des charges liées à la propriété, telles que le prêt hypothécaire, les factures et l'assurance. Si l'un des co-proprétaires refuse de payer, l'autre peut toujours exiger le paiement de sa part. En effet, l'article 815-14 du Code civil dispose que chaque indivisaire doit contribuer aux charges de l'indivision.

Première chose, avant de passer par la voie judiciaire et les coûts inévitables, il peut être utile de convaincre votre ex qu'il faut tenter de résoudre le conflit à l'amiable . Vous pouvez envisager une médiation si le dialogue est rompu.

Au delà, voir un avocat.